

## **COMMUNE DE SAULNES**

### **COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du VENDREDI 30 JUIN 2017 - 18H30**

**Présents :** Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, MM. BAGAGLIA, BOMBARDIERI  
Adjoints, Mmes THIRY, RODRIGUES, MM. MEHLINGER,  
GOURDIN, CAPELLI, SANTINI.

**Excusés :** Mmes GONCALVES, Adjointe (procur. WAGNER), LE FEVRE,  
SORBELLI (procur. RODRIGUES), BIANCHI, BOUDJEMADI  
(procur. SANTINI), MM. TRENTÉCUISSÉ, ARQUIN, NABOT  
(procur. ZOLFO).

#### **DESIGNATION DIRECTEUR REGIE COMMUNALE ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, par un courrier du **2 Décembre 2016**, Monsieur Eugène BRUNETTE a fait part de sa volonté de démissionner de sa fonction de Directeur de la Régie Communale d'Electricité de SAULNES à la date du **30 juin 2017**, après 30 années passées à la Direction de cet Etablissement.

Monsieur le Maire précise au Conseil que, par une correspondance du **17 Février 2017**, il a pris note de cette intention exprimée par le Directeur de la Régie et émis un accord de principe sur cette démission qui prendra effet le **1<sup>er</sup> Juillet 2017**.

Au regard des réglementations parallèles du Décret du 8 Octobre 1917 portant réglementation d'administration publique et d'exploitation en régie des distributions d'énergie électrique par les Communes, et du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire indique au Conseil que **la nomination d'un nouveau Directeur de la Régie doit intervenir par délibération du Conseil Municipal prise**

**sur proposition du Maire** (articles L.2221-10 et R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au-delà de cette procédure réglementaire, Monsieur le Maire précise au Conseil que, à l'occasion de ce renouvellement de la Direction de la Régie Communale d'Electricité, **il conviendra ultérieurement de rénover et d'adapter les Statuts et les conditions d'exploitation de cet Etablissement, qui ne peuvent plus reposer sur une réglementation d'administration datant de 100 ans et qui méritent une mise à jour tenant compte de Décrets plus récents.**

**Le Conseil décide, par 10 voix pour et 4 abstentions, de valider la candidature de Monsieur Claude GATTI, demeurant à KNUTANGE (57240) – 18 Rue Maréchal Foch, comme nouveau Directeur de la Régie Communale d'Electricité de SAULNES, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.**

## **INDEMNISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS**

Considérant que les membres du Personnel Communal ont été appelés à effectuer des **travaux supplémentaires** à l'occasion des **Elections Législatives des 11 et 18 Juin 2017** et qu'il importe de **rémunérer ces travaux exceptionnels**, le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'appliquer au Personnel intéressé (Administratif et Technique), les dispositions réglementaires relatives au paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ou le bénéfice d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, prévue par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié et dans la limite d'un crédit global de 165,25 Euros, selon la catégorie du personnel concerné et pour l'Election correspondante.**

## **CONVENTION RECOUVREMENT REDEVANCES ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **17 Novembre 2016**, il avait été acté que **la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) se substituait de plein droit, à la date du 1er Novembre 2016** (date du transfert de compétence), **au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy (SIAAL)** dans toutes ses délibérations et tous ses actes.

Cette délibération de principe permettait de **fixer les règles d'encaissement par la Commune et de reversement de la Redevance Assainissement à la CCAL pour la fin d'année 2016, jusqu'à l'installation définitive de la Communauté d'Agglomération de Longwy (CAL) à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, **à compter de cet Exercice 2017**, il convient de **fixer les nouvelles bases de recouvrement des Redevances d'Assainissement avec la CAL, qui charge la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES de recouvrer, pour son compte, et auprès des usagers de son Service d'Assainissement résidant sur son territoire, la Redevance d'Assainissement Collectif relative à la part du Service Assainissement** qu'elle conserve en régie, assise sur les volumes d'eau prélevés sur le Réseau Public de Distribution d'Eau et toute autre source d'alimentation.

En outre, **la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES doit également recouvrer auprès des usagers du Service Assainissement Collectif, assuré par la CAL, les Redevances liées à cette compétence destinée à l'Agence de l'Eau Rhin / Meuse (AERM).**

Monsieur le Maire précise par ailleurs au Conseil que, pour chaque période de relevés de compteurs courant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre, la Régie de Eaux de la Commune de SAULNES doit appliquer le montant fixé par délibération du Conseil Communautaire de la CAL, celui-ci devant être notifié avant le 31 Décembre de l'année précédente.

Parallèlement, la CAL, compétente en la matière, doit instruire et régler toute réclamation relative au calcul et à la mise en recouvrement de la Redevance d'Assainissement Collectif et des Redevances qui lui sont liées, prélevées pour le compte de l'AERM. Elle exerce de même les poursuites et diligences nécessaires au recouvrement des sommes dues.

La Régie des Eaux de la Commune de SAULNES n'instruit que les seuls litiges liés à d'éventuelles contestations des levées d'indices de volumes d'eau consommés, issus du Réseau Public de Distribution

Conformément à l'article R. 2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du Conseil de Communauté de la CAL en date du 30 Mars 2017, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour régularisation, une Convention pour le Recouvrement des Redevances d'Assainissement avec Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Longwy, fixant les modalités d'encaissement et de versement de la Redevance d'Assainissement Collectif et des Redevances qui lui sont liées, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et pour une durée de 4 ans,**
- **de demander la mise en place d'une Rémunération pour service rendu entre la CAL et la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES, non prévue dans l'article 7 de la Convention, selon les conditions de concertation offertes par l'article 6 de la Convention,**
- **de solliciter un étalement, par échancier de paiement, du reversement restant dû de la contrevaletur Assainissement dans les facturations du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 de la Régie des Eaux de la Commune de SAULNES, sous couvert des mêmes conditions de l'article 6 précité.**

## **SUBVENTIONS CCAS ET ASSOCIATIONS EXERCICE 2017**

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, subventionnées habituellement, de leur programme 2017 et de leurs comptes financiers, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'accorder les subventions suivantes au titre de l'Exercice 2017**

## ASSOCIATIONS LOCALES

Centre Communal d'Action Sociale de Saulnes (CCAS) 1er acompte	<b>12 000</b>
Amicale Personnel Ville de SAULNES (acompte)	<b>600</b>
Anciens Combattants (F.N.A.C.A.)	<b>388</b>
Amicale des Retraités et Personnes Agées (ARPA)	<b>2 725</b>
Ste Les Jeunes Saulnois	<b>1 346</b>
Avenir Sportif Saulnes Longlaville	<b>18 695</b>
Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.)	<b>326</b>
Amicale des Donneurs de Sang	<b>85</b>
Harmonie Municipale-Avenir Musical (Fonctionnement)	<b>3 884</b>
Ecole Municipale de Musique	<b>4 958</b>
Karaté Club de Saulnes	<b>342</b>
Photo Club	<b>1 023</b>
Saulnes Rotin Club	<b>414</b>
Centre Culturel G. Philippe (Association Sportive MJC Saulnes)	<b>627</b>
Association Jeunesse-Culture-Loisirs (AJCL)	<b>408</b>
Club « Dansons à Saulnes »	<b>697</b>
Auto Modélisme Saulnois (AMS)	<b>550</b>
Association la Communale	<b>232</b>
Club Badminton	<b>832</b>
Saulnes Tennis Loisirs	<b>204</b>
Handball Club Saulnois	<b>2000</b>

## ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Office des Sports Herserange	<b>1000</b>
(pour participation à la gestion financière de la manifestation « Parcours Rose Pays Haut 2017 »)	

## **BONS FOURNITURES SCOLAIRES ELEVES ECOLES EXTERIEURES ANNEE SCOLAIRE 2017- 2018**

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ses efforts en faveur de l'Enseignement et de l'Education, ainsi que l'aide apportée aux familles, dont les enfants fréquentent des Etablissements Scolaires situés en dehors du territoire de la Commune de SAULNES, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- de maintenir et de fixer, comme suit, la valeur des bons d'achat de fournitures scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :**

**\* 50 Euros pour les élèves des classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

**\* 62 Euros pour les élèves des classes de Seconde, Première, Terminale, LEP, IUT, Facultés et Université.**

Ces bons seront attribués à tous les élèves ou étudiants fréquentant les Etablissements Scolaires ou Universitaires extérieurs à la localité, sans limite d'âge, à partir de l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup>.

## **ASSOCIATION J'AIME LE CINEMA PARTICIPATION FINANCIERE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **16 Septembre 2002**, il avait été décidé de **reconduire l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY, sous couvert d'une Convention de Développement Cinématographique conclue sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma ».**

Les objectifs de cette Convention sont de permettre la **découverte des films dans les Salles de Cinéma pour le jeune public, de développer des actions Grand Public, Art et Essai, de rechercher de nouveaux adeptes du Cinéma.**

**La Commune de SAULNES, dès l'origine, s'est efforcée de favoriser ces objectifs et de soutenir l'Association « J'aime le Cinéma », dans un cadre intercommunal, pour promouvoir le Cinéma dans l'Agglomération et inciter le public à fréquenter les salles. L'aide ainsi apportée permet de mener à bien les**

différentes manifestations cinématographiques de l'Associations (Festivals Jeunesse, Sorties pour les anciens, Films Art et Essai, Sorties en direction des Collèges, Lycées, Centre de Loisirs, Soirées Ciné-Concert, Soirées Ciné-Débat).

**Cette dynamique, créée autour du Cinéma, a été renforcée par la création du complexe cinématographique de l'Agglomération, structure culturelle et artistique moderne, réaliste et populaire.** Une structure que la Commune de SAULNES a également soutenue, sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma », ce qui n'a pas toujours été le cas d'autres Communes de l'Agglomération.

Considérant la nécessité de maintenir et de développer encore le Cinéma sur le Bassin de LONGWY, avec l'objectif de maintenir des loisirs de proximité, proches des lieux de vie, d'études ou de travail, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de poursuivre l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY et de confier à l'Association « J'AIME LE CINEMA » l'animation et la coordination de cette action,** au titre de la Convention de Développement Cinématographique conclue par cette Association,

- **de participer au financement de l'Association « J'AIME LE CINEMA », afin de favoriser la réalisation des objectifs fixés par cette convention, et de fixer la participation financière de la Commune à 0,57 Euros par Habitant, soit 1409,61 Euros pour l'année 2017 (sur 2473 habitants).**

## **MISSION LOCALE BASSIN LONGWY :**

### **PARTICIPATION FINANCIERE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAULNES est adhérente à la Mission Locale du Bassin de Longwy pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes.**

A ce sujet, il indique que Monsieur le Président de **la Mission Locale a proposé de maintenir la participation financière des Communes membres pour l'année 2017,** celle-ci restant fixée à 1,20 € par habitant, montant identique depuis 2005.

Monsieur le Maire insiste sur le **rôle d'action sociale de la Mission Locale et sur ses objectifs spécifiques**, qui ne peuvent pas être assurés directement par les Services Sociaux des Communes, et **invite le Conseil à se prononcer sur cette participation financière 2017 à la Mission Locale du Bassin de LONGWY.**

Considérant que la prise en charge des problèmes des jeunes constitue une ardente nécessité, notamment en matière d'insertion et de retour à l'emploi, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**d'accepter et de s'engager sur la base d'une participation 2017 à la Mission Locale du Bassin de Longwy à hauteur de 1,20 € par habitant, et de régler sa participation financière pour 2017 à la somme prévisionnelle de 2967,60 Euros (règlement par tiers), établie sur une base de 2473 habitants.**

### **SYNDICAT FIL BLEU PARTICIPATION FINANCIERE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Commune de SAULNES est adhérente, depuis 1990, à l'Association « Le Fil Bleu – Lumière et Couleur sur l'Agglomération de LONGWY »** qui concoure, dans un cadre intercommunal, à la requalification du Cadre de Vie dans les Cités issues de l'époque sidérurgique et minière, par la mise en couleur et en valeur des bâtiments, et qui a été **transformée en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au cours de l'Exercice 2003.**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de cette adhésion, **la Commune participe financièrement aux charges intercommunales de ce Syndicat, aussi bien pour le Budget de Fonctionnement (Cotisations Adhésion et Ingénierie) que pour le Budget du Fonds d'Intervention de Quartier de l'Agglomération de LONGWY (FIQAL) qui permet l'attribution de subventions aux habitants de la Ville de SAULNES qui engagent des opérations de revalorisation de leur patrimoine immobilier.**

Si les cotisations de fonctionnement évoluent en fonction du Budget adopté chaque année par le Conseil Syndical du FIL BLEU, **la part des Communes au financement du FIQAL est laissée au libre choix des Collectivités qui fixent un montant forfaitaire annuel révisable par simple décision de l'Assemblée délibérante.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, pour l'**Exercice 2016**, une somme de **9 000 Euros** avait été accordée à ce **Fonds d'Intervention**, en tenant compte de la



situation équilibrée du FIQAL, des crédits disponibles et des projets de rénovation inscrits pour SAULNES

Compte – tenu des diverses zones d’action et d’intervention concernées par ce programme sur la Commune de SAULNES, qui ont été étendues à l’ensemble du territoire communal, et de la situation financière du FIQAL qui reste stable, **Monsieur le Maire invite le Conseil à déterminer la part de financement affectée au Budget du FIQAL du Syndicat LE FIL BLEU pour cette année 2017, celle-ci pouvant être maintenue par rapport à l’année précédente.**

Considérant l’intérêt de poursuivre cette opération visant à adapter la Ville à son devenir et favorisant la rénovation concertée du patrimoine urbain de l’Agglomération de LONGWY, **le Conseil décide à l’unanimité :**

- **de fixer à 9 000 Euros la participation financière annuelle de la Commune de SAULNES au Budget du Fonds d’Intervention de Quartier de l’Agglomération de LONGWY (FIQAL) géré par le Syndicat LE FIL BLEU dans le cadre de ses actions de mise en couleur et en valeur des bâtiments et ce, pour l’Exercice 2017 (s’y ajoutant les cotisations du Budget de Fonctionnement du Syndicat),**

## **DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que **la Communauté d’Agglomération de Longwy a décidé de mettre en place un Fonds de Concours au profit des Communes membres, sur la période 2015-2019 et pour un montant annuel de 15 000 Euros par Commune.**

Ce fonds communautaire s’inscrit dans un souci de **solidarité envers les Communes**, et notamment les Communes rurales de la CCAL, **pour soutenir les projets des Communes à condition qu’ils soient structurants pour l’Agglomération et qu’ils aient un lien avec les compétences et le projet du Territoire.**

Monsieur le Maire précise au Conseil que **la Municipalité a décidé d’engager un certain nombre de travaux dans le cadre de l’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) consistant à mettre les Bâtiments Publics (ERP) aux**

**normes réglementaires d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite**, conformément à la Loi.

Ainsi, un projet de **divers aménagements** est programmé, pour l'**Exercice 2017**, pour adapter les Bâtiments de l'Ecole Primaire et de la Salle des Sports à la réglementation en vigueur, et permettre l'accessibilité de ces installations au plus grand nombre.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville et l'Agglomération, qui doit concourir à la valorisation des Bâtiments Publics de la Ville, tout en participant au développement de l'attractivité de l'Agglomération, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le Programme d'Investissement et le projet d'équipement de la Commune de SAULNES :**

**Aménagements d'Accessibilité de l'Ecole Primaire et de la Salle des Sports pour un montant estimé de 37 790,14 Euros H.T.** (hors travaux de voirie),

**- de solliciter de la Communauté d'Agglomération de Longwy, une subvention pour le projet concerné au titre du Fonds de Concours au profit des Communes membres, programmation 2017.**

## **DEMANDES SUBVENTIONS JOURNEES PREVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le **succès de la première Journée des Préventions organisée en 2016.**

A partir de cette première expérience positive, et avec le souci de développer la Prévention et l'Information de thématiques variées sur la Pays-Haut Meurthe et Mosellan, Monsieur le Maire indique au Conseil que **la Municipalité entend organiser deux Journées de Préventions multithématiques à SAULNES, les 22 et 23 Septembre 2017.**

Cette manifestation doit réunir plus de 60 bénévoles issus de divers organismes, associations, professionnels de santé, du sport, de la nutrition, ..., avec l'objectif commun de mettre l'accent sur la santé et le bien-être.

**La première Journée sera proposée plus spécifiquement aux 114 élèves de l'Ecole Elémentaire de la Commune, sur le thème « Prends soin de ton corps ».**

**La seconde Journée sera destinée à tous les publics, autour de 4 pôles de Prévention avec des ateliers ludiques et informatifs : Sécurité Routière, Sécurité des Personnes et des Biens, Sport santé bien-être et les Addictions.**

Le **Budget** de cette manifestation est assez conséquent, **estimé à 34 311 Euros**, et nécessite donc la **recherche de financements divers**, au-delà des engagements de la Commune organisatrice.

Considérant l'intérêt éducatif, social et humain de cette initiative d'Information du public autour des questions de Prévention, qui permet de renforcer l'idée majeure de la « Santé, notre Bien Commun », et avec la volonté d'assurer le financement de cette manifestation afin d'y attirer le plus grand nombre, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le Budget Prévisionnel de l'opération « Journées des Préventions » des 22 et 23 Septembre 2017, pour un montant estimé à 34 311 Euros,**
- **de solliciter le soutien et les Subventions nécessaires à la réalisation de cette opération, auprès de l'Agence Régionale de Santé, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.**

## **ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **30 Mai 2014**, malgré des doutes fortement exprimés, **le projet d'emploi du temps, applicable au titre de la Réforme des Rythmes Scolaires, avait été adopté pour entrer en vigueur à la rentrée 2014-2015 dans les deux Ecoles de la Commune de SAULNES (Maternelle et Primaire).**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, selon les dispositions du **nouveau Décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017**, il est désormais **possible d'élargir le champ d'application des dérogations possibles à l'organisation de la semaine scolaire dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires publiques, et notamment le retour à une semaine de 4 jours composée de 8 demi-journées de cours.**

Cette réorganisation doit être le fruit d'une **proposition conjointe de la Commune et des Conseils d'Ecole concernés**, adressée au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à qui revient la décision finale.

## **LE CONSEIL,**

Considérant le **Décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017** relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires Publiques, sauf mentions contraires,

Considérant que de **nombreuses craintes exprimées, sur les conséquences de la Réforme des Rythmes Scolaires, se sont révélées justifiées**, notamment en ce qui concerne la fatigue des enfants,

Considérant **les comptes rendus des Conseils d'Ecole de la Commune de SAULNES, de l'Ecole Élémentaire en date du 26 Juin 2017 avec avis favorable à la dérogation, et de l'Ecole Maternelle attendu le 4 Juillet 2017 avec une perspective d'avis favorable,**

**décide à l'unanimité, conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017, de revenir sur les Rythmes Scolaires mis en place à la rentrée 2014-2015 et de solliciter le changement d'organisation de la semaine scolaire pour les deux Etablissements Scolaires de la Commune de SAULNES (Ecoles Maternelle et Élémentaire) à compter de la rentrée 2017-2018, par le retour à la semaine de 4 jours, les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, aux horaires de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE**

**EST LEVEE A 20H30**